

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 octobre 2022

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nadine MARTIN-FERRÉ, Maire, en session ordinaire.

Date de la Convocation : 13 octobre 2022

Date d’Affichage : 25 octobre 2022

Présents : MARTIN-FERRE Nadine – GIRAUD Marc – CHAMPION Kalyne – PESCHE Nicole – PIAU Valérie – DESMONTILS Olivier – PAILLARD Alain

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : GAUTHIER Clarisse, LAMY Anthony, JULLIOT Alexandre

Non excusé :

Secrétaire : GIRAUD Marc

Délibération n° 20221020_05

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE COSMES

Mme le Maire donne lecture de la délibération du 30 septembre 2022 de la commune de Cosmes concernant la demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Cosmes pour l'année scolaire 2021/2022.

Cette participation financière s'élève à 730 € et concerne deux enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Cosmes.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le 25 octobre 2022,

Le Maire,

Nadine MARTIN-FERRÉ

